

Au 1er août la flotte des navires de pêche étrangers était devenue plus nombreuse, mais très peu de temps après, plusieurs commencèrent à s'en retourner. La plus grande partie du poisson se tenant près de terre et la côte étant bien gardée, très peu de navires de la Nouvelle-Angleterre purent faire leur chargement, et comme tous leurs hommes travaillaient par part, ils étaient découragés et même mécontents. J'estime que la moitié des équipages des navires de pêche américains qui sont venus faire la pêche du maquereau dans le golfe cette année se composait de gens de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard qui étaient allés s'engager pour la saison à Gloucester ou dans d'autres ports de la Nouvelle-Angleterre.

Pendant le mois d'août le poisson s'est très peu montré, et ne s'est formé en bancs que de temps à autre, et presque toujours tout près de terre. L'opinion générale parmi les pêcheurs, c'est que "la boîte était abondante près de terre et qu'une succession de vents violents pouvait seule amener le poisson à se reformer en bancs." Que cette théorie soit vraie ou fausse, le résultat réel a été que la pêche du maquereau par les seigneurs américains dans le golfe cette année a complètement manqué, tandis que les navires canadiens, libres de pêcher sans s'occuper de la limite des trois milles, ont bien réussi, quelques-uns même très bien.

De bonne heure au mois de septembre le mauvais temps commença, et vers le milieu du mois il ne restait plus qu'une cinquantaine de seigneurs américains autour de l'Île du Prince-Edouard. Vers le même temps, le poisson commença à se répandre, et quelques bonnes captures furent faites sur les côtes occidentales du Cap-Breton; mais la meilleure partie de la saison du maquereau était passée, et quoique quelques seigneurs soient allés à la baie Aspy et sur la côte occidentale du Cap-Breton, presque tous les seigneurs de la Nouvelle-Angleterre s'en retournèrent avant le 1er octobre.

D'après ce que j'ai pu voir par moi-même, et d'après ce qu'on peut constater les capitaines des autres navires de la police, les patrons des seigneurs américains se sont appliqués en général à observer les règlements établis pour leur gouverne; les meilleurs rapports ont existé entre les capitaines des gardes-côtes et les patrons des navires de pêche.

Parfois nous avons eu des ennuis parce que certains navires de pêche canadiens n'ont amené leur pavillon qu'au moment où ils allaient être abordés par un garde-côte; et quoique la situation se soit améliorée depuis la circulaire du département qui les prie de hisser leur pavillon dès qu'un garde-côte est en vue, un très grand nombre ne se sont pas encore rendus à cette demande. Dans ces conditions, il serait peut-être à propos d'établir pour les navires de pêche un système de permis dont la taxe serait nominale, et un règlement qui les obligerait à porter en permanence un signe distinctif dans leur grande voile. Indépendamment des seigneurs de maquereau de la Nouvelle-Angleterre, quelques banquiers sont entrés dans des ports de la Nouvelle-Ecosse pour y faire du bois et de l'eau.

La croisière de l'*Acadia* pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, s'est faite principalement dans le golfe Saint-Laurent sur les bords de l'Île du Prince-Edouard, sur la côte du Nouveau-Brunswick jusqu'à la baie des Chaleurs et jusqu'à la baie de Gaspé, avec quelques courses autour de l'Île du Cap-Breton.

Les seules saisies pratiquées pour avoir pêché dans la limite des trois milles ont été celles des seines et chaloupes des goélettes *Argonaut* et *J. H. French*, opérées près de la pointe Est de l'Île du Prince-Edouard par le capitaine McLaren, du croiseur *Critic*. Quelques navires ont été retenus pour ne s'être pas conformés aux règlements de la douane, et ces détentions, dont j'ai eu connaissance, étaient parfaitement justifiables. Les navires furent remis en liberté après avoir fait un dépôt ou après l'émission d'un mandat contre le capitaine.

On croyait généralement qu'un certain nombre de seigneurs de la Nouvelle-Angleterre retourneraient à la côte du Cap-Breton pour la pêche d'automne après le 1er octobre, mais ils n'y sont pas allés, et les goélettes *Vigilant*, *Houlett*, *Moore*, *Advance*, et *Triumph* furent congédiées vers le 10 octobre. Un peu plus tard, la *Vigilant* fut reprise à commission par le capitaine Torway pour faire le service d'hiver sur la côte.

Ci-suit un extrait du livre de bord du SS. *Acadia* pendant la campagne de 1887 :—